

<http://www.snetap-fsu.fr/Concertation-loi-d-avenir,2628.html>



**Concertation loi d'avenir  
enseignement agricole : thème  
3 - L'ouverture internationale,  
l'Europe et la mobilité des  
jeunes : contribution du  
SNETAP-FSU**

Date de mise en ligne : vendredi 19 avril 2013

- Les Dossiers - Vie internationale -

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### **1/Sur les objectifs de la mission :**

Le SNETAP [FSU](#) considère que l'objectif est avant tout pédagogique. La coopération internationale doit contribuer à l'exercice de la citoyenneté, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture interculturelle. Elle vise le développement personnel et professionnel.

L'éducation au développement est partie intégrante de la mission en tant qu'éducation participative pour donner envie d'agir, faire prendre conscience, partager des valeurs et faire évoluer des représentations.

En conséquence, le SNETAP FSU estime que la mission ne peut pas et ne doit être l'instrument d'une politique économique favorisée en direction de l'Europe et des pays émergents.

Il dénonce le fait que, bien souvent, soit mise en avant la mobilité européenne au détriment de celle vers les pays du sud (autrefois largement mise à l'honneur). Il déplore que les PREA ou PREAP fassent référence unique à la mobilité européenne et ce dans plusieurs [régions](#).

Il rappellera ce point dans l'atelier et au Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale ([BRECI](#)).

### **2/ Sur la reconnaissance de la mission dans les instances régionales et locales.**

Le SNETAP FSU dénonce les très fortes inégalités qui existent entre région dans l'attribution de moyens pour l'animation de la mission. En effet des écarts pouvant aller de 0 poste à 1.5 voir 2 sont constatés.

Le SNETAP FSU demande qu'un poste de chargé de coopération internationale soit attribué dans chaque région avec une [DGH](#) affecté sur cette ligne.

Il demande que les PREA et PREAP accordent une attention particulière à cette mission.

Dans les établissements, le découragement gagne de nombreux collègues engagés bénévolement dans des actions de coopération et de solidarité internationales. Le manque de moyens, la non reconnaissance de l'engagement des agents les conduisent parfois à renoncer ou à prendre des risques.

Le SNETAP FSU demande que des moyens d'Etat soient affectés à la mission pour couvrir les besoins d'un correspondant local. Ces moyens ne doivent pas être pris sur fonds propres, ne doivent pas servir de variables d'ajustement. Par ailleurs, l'agent en charge de la mission doit bénéficier d'une lettre de cadrage précisant la mission.

### **3/Sur les moyens accordés à la mobilité**

Aujourd'hui de nombreux programmes et dispositifs existent pour faciliter la mobilité Européenne.

Malheureusement, il devient de plus en plus difficile de trouver les fonds nécessaires pour une mobilité vers les pays du [SUD](#).

Beaucoup d'établissements se tournent vers les régions et leurs programmes de coopération décentralisée, les

obligeant à construire des coopérations avec les pays partenaires de la région.

Le SNETAP FSU demande que le ministère aide au financement des mobilités vers les pays du Sud par le biais de programmes nationaux.

#### **4/ Sur la promotion des réseaux thématiques et géographiques.**

De plus en plus d'offices privés de placement de stagiaires à l'étranger sollicitent les établissements pour apporter leur service de placement.

Le SNETAP FSU dénonce cette pratique et demande au ministère de faire connaître au plus grand nombre et de promouvoir les réseaux thématiques et géographiques dans les [SRFD](#) et dans les établissements. En effet, ils représentent une force et un appui incontestable pour monter un projet de coopération internationale ou pour faciliter la recherche de terrain de stage.

#### **5/ Le soutien aux organismes de solidarité internationale**

Le SNETAP FSU s'engage à soutenir les campagnes de solidarité internationale menées par des organismes tels que le [CFSI](#) (comité français de solidarité internationale), tout comme les actions de plaidoyers.

Il demande au ministère de promouvoir dans les établissements agricoles les campagnes de sensibilisation aux enjeux alimentaires comme la Campagne ALIMENTERRE.

#### **6/ Sur l'enseignement et les contenus de formation**

Le SNETAP FSU souhaiterait que des enseignements « Coopération internationale » soient intégrés dans tous les programmes de formation.

Il demande aussi que le MIL [BTS](#) dont le but est de sensibiliser à l'ingénierie de projet et au développement international soit plus largement encouragé voir -dans l'idéal -rendu obligatoire.

Le SNETAP FSU pense que les contenus de formation devraient développer les concepts d'agricultures DURABLES SOLIDAIRES ET SOUVERAINES.

Le principe de souveraineté alimentaire selon lequel chaque pays a le droit de fixer sa propre politique d'approvisionnement alimentaire doit être dans les contenus de formation.

Selon le SNETAP FSU le principe de souveraineté alimentaire doit être le socle des politiques agricoles.

Les politiques agricoles doivent être fondées sur des droits humains fondamentaux.

La souveraineté alimentaire doit être inscrite dans la Constitution.

#### **7/ Sur la question de l'enseignement des langues**

Le SNETAP FSU demande que des moyens soient attribués à la hauteur des besoins pour à minima : respecter les

circulaires organisant les enseignements des langues (circulaire aujourd'hui non appliquée dans bon nombre d'établissements par faute de moyens).

Il demande aussi que des actions de formation continue des personnels soient ouvertes pour former les agents aux pratiques pluridisciplinaires d'exposition aux langues dans les établissements.

### **8/ Sur la formation des enseignants à l'étranger**

Le SNETAP FSU demande que soit facilitée et encouragée la formation des enseignants à l'étranger. Aujourd'hui les programmes et les bourses existent mais les collègues connaissent peu les dispositifs dont la promotion n'est pas assurée. Le ministère via les SRFD doit mener une politique incitative.

**Le SNETAP FSU défendra ces positions dans l'atelier 3 de la concertation pour la loi d'avenir et dans toutes les instances nationales, régionales et locales.**